

Les représentants CGT CFDT FO FDSU au Comité d'Hygiène et Sécurité Départemental -
Ministère Economie Finances Industrie (MINEFI)

Les représentants CGT CFDT UNSA au Comité d'Hygiène et de Sécurité - Ministère des
Affaires Etrangères

Les syndicats CGT CFDT FO UNSA du Ministère des Affaires Etrangères

Les syndicats CGT CFDT FO SUD du Trésor Public

Les syndicats CGT CFDT FO de l'INSEE

À

M. le Secrétaire général du Minefi
M. le Directeur de la DPAEP du Minefi,
M. le Directeur général de l'Insee,
M. le Directeur général de la Comptabilité Publique,
M. le Directeur général de l'Administration du MAE.

Nous avons été informés de l'annulation par le Minefi du GTPA de mercredi 25 avril 2007 à
peine 24H avant sa tenue. Puis de son remplacement par un *« comité national de pilotage
du dossier de l'immeuble "Le Tripode" le mardi 15 mai à 14h30 »*. Cette réunion suit le
CHS national du ministère des Affaires Etrangères le 10 mai et précède immédiatement
deux échéances importantes pour notre dossier : le CHS nantais du MAE et le CTP Hygiène
et Sécurité national de l'Insee qui sont programmés le 22 mai 2007.

De façon à rendre efficace la réunion du « comité national de pilotage » :

- Nous voulons que nous soit transmis au plus vite les protocoles du suivi médical
actuel, professionnel et post professionnel, des personnels du Minefi et du MAE, pour
ce qui concerne les agents en secteur 3 et les exposés que vous avez initialement
qualifié « d'environnementaux » ;
- Nous demandons que soit projeté pour l'ensemble du Comité, en début de séance,
l'enregistrement réalisé lors de la visite du Tripode organisé par le service
communication du Minefi : cette projection nous paraît de nature à faire converger
nos appréciations sur l'exposition des agents du Tripode.

Les points suivants devraient être abordés et donner lieu à conclusion, de façon à permettre
leur prise en compte immédiate par toutes les instances concernées ;

- Les nouveaux protocoles de suivi médical professionnel et post-professionnel des
agents du Tripode amiantés. Nous souhaitons que sur la base de la « lettre aux
agents du Tripode » du directeur de la DPAEP, un projet nous soit adressé avant la
réunion du 15, de façon à rendre plus efficaces nos discussions ;
- L'attribution des moyens permettant à l'administration et à la médecine de prévention
de reprendre le contact avec tous les exposés dont le suivi médical a été abandonné
ou oublié ; de reprendre cette surveillance ; de faire effectuer les examens prévus
dans un délai rapide. Nous voulons aborder à cette occasion les questions
d'utilisation des fichiers actuels, constitués par les administrations pour gérer les
opérations concernant les anciens du Tripode, pour en assurer les conditions
juridiques d'utilisation permanente au bénéfice du suivi médical des agents ;
- La mise en œuvre des mesures de réparation en cas de stigmates d'exposition pour
les agents titulaires. Dans ce domaine, nous avons beaucoup d'interrogations en ce
qui concerne le passage en commission de réforme. La « lettre aux agents du
Tripode » nous paraît assurer l'appui des administrations dans la reconnaissance en
maladie professionnelle. Mais cet appui n'apporte que 3 voix sur 6 aux agents. Nous
voulons explorer les possibilités de mieux assurer un avis favorable à la
reconnaissance de toutes les lésions et stigmates d'exposition, y compris dans le cas
des cancers broncho-pulmonaires, cas les plus complexes à traiter. Nous souhaitons
également aborder le traitement des dossiers par le Service des Pensions, en
particulier pour les problèmes de « pluralité de causes ». Nous souhaitons également

que soit traité le cas des non-titulaires, qui est très mal connu des services de personnels.

- L'assistance de l'administration aux agents malades et à leurs familles n'existe pas ;
- Les conditions de mise en œuvre de l'étude épidémiologique de comparaison avec les agents de la DGI. De toute évidence, les modifications du protocole de suivi ont un impact sur la deuxième phase. Nous souhaitons en discuter sans tabou, y compris en modifiant le cadre qui fixe les données à recueillir. En effet, cette étude, pour laquelle les personnels se sont mobilisés, leur appartient, malgré la mainmise que le Minefi croit s'être attribuée en la retirant à l'InVs (Institut national de veille Sanitaire).

L'Intersyndicale met en garde solennellement l'ensemble de ses interlocuteurs administratifs. Toute tentative de remettre en cause ou de différer les engagements pris le 19 avril serait considéré par les personnels exposés à l'amiante, ainsi que par ceux qui ont manifesté à plusieurs reprises leur solidarité active, comme une véritable provocation.

Les personnels mobilisés ont montré leur capacité à intervenir au sein de tout établissement du Minefi ou du MAE lorsqu'ils le décidaient. Ce qui est possible à Nantes est également possible à Bercy ou au Quai d'Orsay : ils peuvent y trouver la même solidarité de leurs collègues.

C'est pourquoi la réunion du 15 mai doit avoir un déroulement efficace et positif.

L'Intersyndicale rappelle que son combat pour une meilleure appréciation de l'exposition des agents (exposition intermédiaire) et la reconnaissance du Tripode comme site amianté se poursuit.

Nantes, le 2 mai 2007